

<http://enseignants.se-unsa.org/Reforme-voie-pro-Le-SE-Unsa-ecrit-au-ministre>



Enseignants de l'Unsa

Réforme voie pro : Le SE-Unsa écrit au ministre

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 1er octobre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les projets de grilles horaires CAP et Bac Pro sont maintenant connus. À la suite de la réunion de Commission Spécialisée du 26/09 préparatoire au Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 octobre qui se prononcera sur ces projets, le SE-Unsa écrit au ministre et revendique des améliorations importantes.

Paris, le 1er octobre 2018

Objet : Réforme de la voie professionnelle

Monsieur le Ministre,

Vous avez fait de l'enseignement professionnel la deuxième priorité de votre action. En effet, les enjeux sont importants :

- pour les jeunes qui sont scolarisés dans nos lycées professionnels,
- pour les personnels qui les accompagnent vers l'acquisition d'un diplôme dont nous connaissons l'impact sur l'insertion,
- pour les entreprises qui recherchent des personnels qualifiés,
- pour notre économie qui doit pouvoir s'appuyer sur une montée en compétences des salariés.

Pour répondre à ces enjeux, vous proposez, entre autres mesures, une nouvelle organisation des enseignements en CAP et en Baccalauréat Professionnel. Vous affirmez que cette organisation permettra de répondre aux nouveaux défis que représentent la plus grande diversité des lycéens, de leurs capacités et de leurs projets, leur plus jeune âge à l'entrée au Lycée Professionnel et leur revendication d'être reconnus comme des lycéens à part entière (parcours d'orientation progressif, temps de formation hebdomadaire comparable).

Nous partageons les prémices de cette réforme et nous souhaitons qu'elle réussisse pour nos élèves et pour les personnels que nous représentons. Pour cela, il y a trois conditions :

- **La réforme doit être un investissement dans la voie professionnelle** : les nouvelles grilles horaires ne peuvent pas se traduire par des économies au détriment des lycéens et des personnels de la voie professionnelle.
- **La réforme doit être co-construite avec les personnels**. Ceux-ci sont des professionnels capables de choisir les modalités pédagogiques les mieux adaptées à leurs élèves. Pour cela, la dotation complémentaire doit être suffisante et ne pas être pré-affectée en totalité sur des dispositifs décidés Rue de Grenelle. Nos collègues doivent être associés très vite à la réflexion sur les nouveaux contenus de formation, la co-intervention et la démarche de projet/chef d'oeuvre.
- **L'investissement exigé des personnels dans la mise en oeuvre de la réforme doit être reconnu** sous des formes diverses (temps libéré pour le travail collectif, perspectives indemnitaires,...).

Les projets de textes réglementaires sont actuellement en consultation en vue de la réunion du Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 octobre.

Le SE-Unsa vous demande d'apporter des modifications à ces textes afin qu'ils traduisent véritablement les ambitions que nous portons, vous et nous, pour la voie professionnelle. Car pour l'instant, le compte n'y est pas.

Très concrètement, nous vous demandons :

Pour le CAP :

- La transformation des heures en classe entière en arts appliqués et en langue en heures en groupes à effectif

réduit.

- L'attribution sans condition de seuil des 110 heures d'accompagnement personnalisé prévues en groupes à effectif réduit.
- Des moyens spécifiques en cas de mise en place d'un projet de formation en 3 ans.

Pour le Bac Professionnel :

- L'augmentation d'une heure en moyenne du volume horaire complémentaire (de 12,5 à 13,5).
- L'inscription d'une garantie pour l'enseignement général de bénéficier des moyens complémentaires.
- La clarification du calcul des dotations dans le cas de regroupement de spécialités différentes dans une même division.
- L'augmentation du volume horaire en LVB (au moins 1,5 heures)
- La garantie de groupes à effectif réduit pour l'enseignement du Sauvetage Secourisme du Travail (SST) en Prévention Santé Environnement (PSE).

Pour les 2 diplômes :

- Une référence explicite au nombre de semaines d'enseignement, nombre de semaines d'examen et de PFMP comme dans les textes précédents sur les annexes « grilles horaires ».
- Une référence explicite au fait que la co-intervention est financée en sus de la dotation complémentaire pour les groupes à effectif réduit.
- La possibilité pour les lycéens professionnels d'accéder à des enseignements facultatifs en arts plastiques et en EPS.

Pour les personnels :

- Une journée banalisée pour que les personnels puissent faire part de leurs propositions pour la mise en oeuvre des nouvelles modalités pédagogiques et pour la révision des contenus des programmes.
- Un temps de concertation pour la co-intervention et le projet/chef d'oeuvre pluridisciplinaire
- Un plan d'accompagnement et de formation de tous aux nouveaux programmes et référentiels sur le temps de service.
- L'ouverture d'un groupe de travail indemnités classes à examen / pondération avec comme objectif l'alignement des PLP sur les professeurs en lycée GT.

En conclusion, Monsieur le Ministre, nous vous prions de croire à notre détermination totale à contribuer à faire encore davantage de la voie professionnelle une voie de réussite et d'épanouissement pour les élèves et les personnels. Parce que nous pensons que la transformation que vous proposez peut être une chance, nous serons particulièrement exigeants.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Stéphane Crochet
Secrétaire général du SE-Unsa